

CONSEIL DE SURVEILLANCE

PROCES-VERBAL N°7 DES 9, 10 ET 11 JUIN (Pau)

SAISON 2016/2017

Présents :

Mesdames : Aline GEMISE-FAREAU, Présidente du Conseil de Surveillance
Patricia MAZZOLA, Virginie MOINEAU, Véronique FRELAT

Messieurs : Philippe VENDRAMINI, Secrétaire
Jean-Paul ALORO, Alain ARIA, Albert CHARPENTIER, Laurent DANIEL, Richard GOUX, Jean-Louis LARZUL, Claude ROCHE

Excusé : Frédéric DUBOIS, Michel GUEVENOUX

Assistent (partiellement le dimanche 11 Juin) :

Monsieur Eric TANGUY, Président de la FFVB
Madame Laurie FELIX, Juriste de la FFVB

Les membres du Conseil de Surveillance, se sont réunis à Pau (64).

La réunion est ouverte à 14h00 le vendredi 9 Juin.

La Présidente remercie les personnes présentes.

Elle rappelle l'ordre du jour :

- ✓ Approbation du PV des 31 Mars et 1^{er} Avril 2017
 - ✓ Examens des PV du Conseil d'Administration et des différentes commissions
 - Elaboration du rapport du Conseil de Surveillance à L'Assemblée Générale Fédérale
- ✓ Informations de la Présidente
- ✓ Rapport des membres du Conseil de Surveillance sur leurs activités
 - Financier
 - Social
 - Projet fédéral et DTN
 - Rapports en cours (notes de frais, arbitrage ...)
- ✓ Points divers

La réunion se déroulera sur trois jours.

Le premier sera consacré principalement à la rédaction du rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale.

Des modifications statutaires et réglementaires importantes, et notamment certaines, qui touchent directement le Conseil de Surveillance seront proposées à l'Assemblée Générale de Nantes. Elle propose de les examiner le second jour.

Le troisième jour verra la poursuite de nos travaux mais compte tenu de la présence confirmée du Président de la Fédération, un temps d'échange important sera prévu avec lui.

Une réunion du Bureau Exécutif étant prévue le samedi 10 Juin, Jean-Paul ALORO et Aline GEMISE-FAREAU ne participeront pas aux travaux du Conseil de Surveillance ce jour-là.

APPROBATION DU PV DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DES 31 MARS ET 1^{ER} AVRIL 2017

Après quelques corrections ce PV est adopté à l'unanimité.

REDACTION DU RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE

De nombreux échanges aboutissent à la rédaction du rapport suivant.

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LA GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE 2017

La mission principale du Conseil de Surveillance consiste à exercer un contrôle sur la gestion de la fédération par le pouvoir exécutif.

Cette mission s'exerce notamment par la présence d'un représentant du CS lors des réunions du CA et du Bureau Exécutif, mais également par le travail de plusieurs membres du CS au sein des commissions.

Le contrôle s'exerce aussi régulièrement auprès des différents secteurs fédéraux qui fournissent au CS tous les éléments nécessaires à sa mission.

Le Conseil de Surveillance souligne qu'il a apprécié l'intérêt que porte l'exécutif à ses travaux par la présence et les échanges avec le Président de la Fédération lors des réunions.

Formellement le Conseil s'est réuni 5 fois depuis la dernière AG mais son travail s'exerce de façon permanente entre les séances. Chaque membre suivant particulièrement telle ou telle activité ou secteur et les échanges sont nombreux.

L'année 2016/2017 a été marquée par la réforme territoriale et les élections fédérales qui se sont déroulées lors des AG régionales.

Les membres du Conseil de Surveillance ont participé activement, en tant que scrutateurs, à ces élections. Ils ont su répondre et se mobiliser dans des délais très courts. Je tiens ici à les remercier chaleureusement.

Le CS a suivi attentivement le travail effectué pour la mise en place de la réforme territoriale et a proposé à l'exécutif son aide, mais n'a pas été sollicité.

Il a rempli son rôle statutaire notamment lors de :

- La nomination des membres du CA en remplacement de ceux démissionnaires
- La nomination des membres de la DNACG, de la CACCF
- La nomination des membres de la Commission Electorale
- La désignation des membres du CS, avec voix consultative, auprès des différentes commissions de la FFVB

Il a maintenu tout au long de l'année les suivis d'activité et de contrôle mis en place.

Lors de chaque réunion l'attention du CS porte sur :

L'examen des PV et le fonctionnement des commissions, globalement satisfaisants avec deux remarques :

- Un dysfonctionnement réel pour la CCF
- Des interrogations sur l'articulation entre la nouvelle commission transversale et les autres commissions fédérales (C'est le cas de la CCSR qui n'a pas été associée aux travaux de modifications statutaires).

Sur le plan financier :

Les documents et tableaux de bord sont préparés et communiqués pour chaque réunion permettant au Conseil de suivre attentivement les finances de la Fédération.

Sont notamment produits :

- Les principaux indicateurs mensuels des postes budgétaires
- Les soldes des balances des ligues où le Conseil constate avec satisfaction l'apurement des dettes. Cependant, en ce qui concerne le solde mensuel des dettes clubs, certains posant encore difficulté.

Globalement le CS se félicite de la rigueur budgétaire et apprécie que le déficit initialement prévu se transforme par un léger excédent même si cette situation reste malgré tout fragile.

Suivi des événements :

- La Fédération organise chaque année plusieurs manifestations que le Conseil souhaite suivre attentivement, les enjeux étant importants.
- Comme pour tous les autres postes le Conseil souhaite disposer d'éléments plus précis et plus complets, les éléments actuels étant insuffisants.

Suivi du projet fédéral :

- Le suivi de ce secteur a été un véritable problème au cours de cette saison.
- Les élections, le changement de DTN ... n'ont pas permis à ce jour la finalisation du nouveau projet fédéral.
- Par contre sur un plan analytique de véritables outils ont été mis en place qui permettent un examen régulier du budget DTN et de la Convention d'Objectifs.

Suivi social :

- Un tableau de bord social est examiné chaque mois indiquant à tout moment la masse salariale et les effectifs des différentes catégories.

Au-delà de ces suivis et contrôles réguliers, rôle central du Conseil de Surveillance, celui-ci est aussi force de proposition auprès de l'exécutif.

C'est notamment le cas lors des échanges avec cet exécutif au cours des réunions mais c'est aussi le cas par la production de rapports et d'études à destination du Président.

Le dossier sur les notes de frais est ainsi en cours de rédaction et les principaux éléments ont déjà été communiqué au Bureau Exécutif.

Une étude sur l'arbitrage vient également d'être lancée.

Tous ces éléments permettent au CS de remplir sa mission.

La séance est levée à 17h30.

SAMEDI 10 JUIN 2017

Reprise de séance à 9h00.

Le Conseil prend connaissance et examine les nombreux documents qui viennent de lui être communiqués et qui seront soumis à la prochaine Assemblée Générale.

De discussions ont lieu sur les différents textes, mais la comparaison n'est pas aisée et le Conseil regrette que les modifications n'apparaissent pas clairement.

En ce qui concerne particulièrement les modifications apportées aux textes concernant le CONSEIL DE SURVEILLANCE, les remarques suivantes seront communiquées à l'exécutif :

STATUTS

Une remarque Générale

Les règles concernant le CS ne devraient pas être fondues dans le titre IV. Elles devraient apparaître dans un chapitre indépendant, le CS étant une instance à part entière.

Cette séparation dans l'organigramme est importante car en l'état, le CA contrôle et valide les PV des autres organes dont, en l'état de la rédaction proposée, celui du CS, c'est-à-dire, que si ces textes étaient adoptés en l'état, il perdrait son indépendance vis-à-vis de l'exécutif !!

Si le découpage reste, il faudrait donc faire apparaître l'exception pour les PV du CS.

Art 22

Faire apparaître que le CS est une instance indépendante de contrôle et de surveillance.

Autres remarques :

- Ajouter statutaire (Com. électorale, CACCF ...)
- Une différence est constatée entre RI et Statuts pour le %
- Financier : Les attributions de contrôle du CS sont trop restrictives (comptes de résultats, budget et engagements)

Art 20

Réintégrer Présence du Président du CS (ou son représentant) comme membre de droit du Bureau Exécutif, avec voix consultative ... voir conformité rédaction avec l'article 14.

Art 7.2

En tant qu'élus il semble anormal que l'ensemble du CS ne soit pas convoqué à l'Assemblée Générale.

REGLEMENT INTERIEUR**Art 21**

Apporter l'ajout suivant :

Par l'exécutif ou par toute personne qu'il désignera.

- Pour le contrôle et le suivi financier : La commission financière ne doit pas être l'interlocuteur unique du CS

Autres propositions de modifications :

Le Conseil de Surveillance peut nommer, *avec l'accord du Président de la commission*, un ou plusieurs de ses membres afin d'assister avec voix consultative aux commissions de la FFVB (hors commissions disciplinaires et de la DNACG).

2) Sur demande du Bureau Exécutif ou de sa propre initiative, le Conseil de Surveillance peut mener une étude sur tout sujet relatif au fonctionnement de la FFVB et à ses orientations politiques. Il rend un rapport au Bureau Exécutif qu'il expose en réunion et que le Bureau Exécutif décide de publier ou pas.

Les modifications statutaires ou réglementaires proposées par le Conseil d'Administration auprès de l'Assemblée Générale doivent être présentées préalablement pour avis au CS.

Fin de la séance à 16 heures.

DIMANCHE 11 JUIN

Début de la séance à 9 heures.

Informations du Président Eric TANGUY.

Le Président indique que les modifications statutaires et réglementaires sont proposées pour répondre aux remarques qui ont été faites par le Ministère et lors des différentes conciliations devant le CNOSF.

Il existait des faiblesses juridiques que nous entendons gommées. Mais globalement il n'y a pas de changement de philosophie, le principal souci étant de rendre nos textes plus clairs et de les faire correspondre au code du Sport.

En ce qui concerne le CS, le Président réaffirme son attachement à son indépendance mais indique aussi son inquiétude sur les coûts de fonctionnement de celui-ci.

Ce point entraîne une discussion, car les chiffres avancés et notamment le budget décrété unilatéralement ne permet pas un fonctionnement normal.

Le CS ne tenant depuis sa création que 5 réunions annuelles sur les 6 prévues par les statuts. La charge principale étant constituée par les transports et l'éloignement des membres du CS (résultat d'élections !!!), charge totalement incompressible.

Le Président souligne aussi son inquiétude sur la perturbation des services lors de la venue des membres du Conseil de Surveillance.

Le CS en est bien conscient et limite au maximum les difficultés. Sa présence à la Fédération est réduite aux veilles de réunions et il fait tout, pour limiter les désagréments.

Difficile de faire moins si nous devons exercer notre mission de contrôle.

Est ensuite examiné en séance les propositions du CS.

La remarque du CS sur la mise en parallèle des textes est compréhensible mais sa réalisation quasi impossible car on a dû refondre complètement l'architecture.

Des discussions s'engagent ensuite sur les autres propositions.
Le Président en prend note et les étudiera.

Le Président informe le CS de son intention de demander une mise à disposition partielle auprès de son employeur, l'Université de NICE, cette mise à disposition serait prise en charge par la Fédération. Le CS n'y voit aucun problème.

Après le départ du Président sont présentés par les membres du CS les différents suivis :

Comptes fédéraux : Peu d'information compte tenu de la tenue de l'Assemblée Générale.

Projet fédéral : en cours d'élaboration.

Note de frais
Tableau de bord social
Suivi des licences

Echanges sur les informations de la Présidente.

Fin de réunion à 12h30.

La Présidente du CS
Aline GEMISE-FAREAU

Le Secrétaire de séance
Philippe VENDRAMINI